



APPEL À COTISATIONS 2023 de l'AREC Nouvelle-Aquitaine

L'association AREC Nouvelle-Aquitaine, Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat, fonde ses missions sur l'observation et le suivi des politiques de transition énergétique, économie circulaire et lutte contre les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine. L'Agence a été créée par l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine, ses deux principaux partenaires financiers.

Pourquoi adhérer à l'AREC Nouvelle-Aquitaine ?

L'adhésion permet aux organisations membres de s'impliquer dans la vie de l'Agence et participer à son développement, en disposant d'un vote à l'Assemblée Générale annuelle de l'association. Les membres adhérents bénéficient également d'une information privilégiée :



ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ SUR LES DONNÉES ET OUTILS

pour bénéficier sur demande de travaux spécifiques, données actualisées et/ou outils développés par l'Agence, ou encore d'échanges, appuis méthodologiques et interventions auprès des équipes de l'organisation cotisante. Cette assistance de visu, par courriel ou par téléphone correspond à **une journée d'appui de l'AREC* cumulée par an par membre cotisant.**

Des **webinaires dédiés aux adhérents** seront organisés au cours de l'année pour les informer d'une action phare ou de nouveautés.

Le produit des cotisations permet également à l'Agence de développer des **outils de communication et d'information innovants, en ligne, et libres d'accès** :



LETTRE D'INFORMATION

Pour être informé des études, outils et enquêtes en cours de réalisation ainsi que des nouvelles données disponibles.

SITES DE DATA-VISUALISATION

Lieu de partage de toutes les informations relatives à nos thématiques, les sites de data-visualisation des Observatoires mettent à disposition des données en ligne sous des formats variés (graphes, cartographies, schémas), et qui peuvent être téléchargées ou récupérées.

<http://oreges.arec-nouvelleaquitaine.com> et <http://orddec.arec-nouvelleaquitaine.com>



TERRISTORY®

Interface de visualisation dynamique et interactive, TerriSTORY® propose une compilation d'indicateurs territoriaux multi-thématiques de la transition écologique et énergétique des collectivités à l'échelle de l'intercommunalité.

<https://arec-nouvelleaquitaine.terristory.fr>

Rejoignez l'AREC en nous retournant le bulletin de demande d'adhésion complété et accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de l'AREC, adressé 60 rue Jean Jaurès, CS 94052, 86011 POITIERS, ou par virement vers le compte AREC du Crédit Coopératif : IBAN n° FR76 4255 9100 0008 0130 9310 774.

**jusqu'à 4 journées d'appui par an pour les membres cotisants de la catégorie « structures coordinatrices de démarches territoriales ».*

Les informations recueillies lors d'une adhésion font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, tout adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Tout adhérent qui souhaite exercer ce droit peut s'adresser au secrétariat de l'AREC : info@arec-na.com

Nouvelle adhésion

Renouvellement

NOM / DÉNOMINATION : _____

ADRESSE : _____

TÉLÉPHONE : _____

EMAIL : _____

REPRÉSENTÉ PAR : _____

Adhère à l'Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat pour l'année 2023 et s'acquitte de la cotisation annuelle de _____ euros conformément à la grille tarifaire ci-dessous.

GRILLE TARIFAIRE DES COTISATIONS 2023

Cotisation croisée à montant nul avec d'autres associations

Exonération de cotisation pour tout organisme subventionneur de 5 000 € et plus

Collège	Montant (€)
Collège 1 – Etat, Collectivités territoriales, établissements publics	
Conseil Régional, CESER	Exonération
Collectivités, EPCI < 10 000 habitants	250
PNR, Syndicats mixtes de SCOT, de Pays	600
10 000 habitants < Collectivités, EPCI < 50 000 habitants	1 200
50 000 habitants < Collectivités, EPCI < 150 000 habitants	1 700
Collectivités, EPCI > 150 000 habitants	2 300
Conseils départementaux, syndicats d'énergie ou de déchets	1 700
Structure coordinatrice de démarches territoriales pour un groupement de collectivités : moins de 5 EPCI	3 000
Structure coordinatrice de démarches territoriales pour un groupement de collectivités : 5 EPCI et plus	5 000
ADEME, Etat	Exonération
Collège 2 - Organismes consulaires, syndicats et associations professionnelles représentant des organismes socioprofessionnels, entreprises privées	
Chambres consulaires régionales	230
Fédérations professionnelles	550
Sociétés d'économie mixte, entreprises privées	1 700
Collège 3 – Associations et personnes physiques œuvrant notamment dans le domaine de l'évaluation, de l'énergie ou de l'environnement	
Observatoires régionaux et autres structures associatives "institutionnelles"	120
Associations militantes de type ONG (protection de l'environnement, consommateurs etc.)	55
Personnes physiques	22

Bulletin à renvoyer à l'adresse mail info@arec-na.com et règlement par chèque à l'ordre de l'AREC, adressé 60 rue Jean Jaurès, CS 94052, 86011 POITIERS, ou par virement vers le compte AREC du Crédit Coopératif : IBAN n° FR76 4255 9100 0008 0130 9310 774.
Une facture sera envoyée à réception du présent bulletin d'adhésion.